Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 084-200044402-20220712-2022_29_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2022-29-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Choix et lancement de la procédure de passation du marché public de création et maintenance du dispositif d'avertissement local aux crues et étiages sur l'Ouvèze Provençale

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,

Ce marché de travaux consiste à :

- ~~Créer de nouvelles stations hydrométriques (3 sites),~~
- Collecter les données des stations hydrométriques SPCGD sur l'Ouvèze et les prévisions hydrométéorologiques élaborées par le SPCGD,
- Garantir la mise à disposition au SMOP de données hydrométéorologiques fiables même au cœur d'un évènement hydrométéorologique important, en assurant le maintien opérationnel de la supervision informatique des équipements ;
- Assurer les prestations de maintenance préventive et curative ;
- Endosser la responsabilité de toute la chaine de la mesure depuis l'acquisition par le capteur jusqu'à la mise à disposition via le superviseur, en intégrant toutes les télécommunications (y compris les frais d'abonnement et coûts de communication).

Les prestations à réaliser comprennent la main-d'œuvre spécialisée, la fourniture des matériels et leur mise en place ainsi que les études d'exécution nécessaires à la création de ces stations.

Ce marché de service sera passé selon en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique comprenant une publicité en journal d'annonces légales et publication sur profil d'acheteur.

Le marché n'est pas alloti.

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF	Fourniture et pose des stations de mesures et du superviseur Maintenance 12 mois préventive et abonnements télécom
TO001	Maintenance 12 mois préventive et abonnements télécom affermissement par OS à l'achèvement de la Tranche Ferme

Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 084-200044402-20220712-2022_29_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2022-29-P

L'analyse des offres portera sur les critères suivants :

Critère		Complément
1. Prix (pondération 40)	Prix	
2. Valeur technique (pondération 60)	Valeur technique	

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

VALIDE les caractéristiques énoncées du marché de travaux, du dossier de consultation des entreprises ainsi que la procédure de consultation (MAPA > 90 000€ HT et < 100 000€ HT)

DECIDE d'engager la consultation.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 12 JUIL. 2022
Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE OUVEZE PROVENCALE ENTRECHAUX 84340

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.